



Côte d'Ivoire

SHETRADES OUTLOOK | 2022

 ITC | SheTrades

KOICA
Korea International
Cooperation Agency



À propos de
l'initiative
SheTrades

L'INITIATIVE SHETRADES

L'initiative offre une plateforme et un réseau uniques aux femmes entrepreneures de différentes régions du globe afin de les connecter aux marchés internationaux.

À PROPOS DU PROJET «SHETRADES AFRIQUE DE L'OUEST»

Table des matières

INTRODUCTION 01

LES RÉSULTATS 04

La politique commerciale 05

Le cadre juridique et réglementaire 09

Le climat des affaires 13

Accès aux compétences 19

Accès au financement 23

Travail et société 27

CONCLUSION 29

DURÉE

Novembre
2019

Septembre
2023

OBJECTIFS

Améliorer les moyens de subsistance de 10 000 femmes dans les chaînes de valeur agricoles sélectionnées (anacarde, manioc et karité), dans le cadre de l'initiative ITC SheTrades.

COUVERTURE

Ce projet est mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Il a pour objectif de renforcer l'inclusion et la compétitivité des femmes dans les chaînes de valeur agricoles sélectionnées.

Ce projet appuie l'élaboration de politiques inclusives dans les pays bénéficiaires. L'objectif est de fournir aux gouvernements des informations et des ressources pour mettre en œuvre des politiques commerciales sensibles au genre. L'appui comprend également des recommandations concrètes basées sur les données de l'outil SheTrades Outlook.

ACTIVITÉS

- Sensibiliser les décideurs politiques et renforcer leur capacité à stimuler l'autonomisation économique des femmes grâce aux données SheTrades Outlook ;
- Développer les capacités des organisations d'appui aux entreprises et aux prestataires de services pour qu'ils fournissent de meilleurs services aux micro, petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux femmes productrices ;
- Développer la compétitivité des opérateurs des chaînes de valeur agricoles sélectionnées, en particulier des entreprises dirigées par des femmes, par la formation et l'accompagnement en matière de stratégies d'exportation, de normes, d'emballage et d'image de marque ;
- Créer des liens commerciaux entre les opérateurs de la chaîne de valeur et les acheteurs internationaux par le biais de foires commerciales, de visites d'acheteurs et d'événements interentreprises ; et
- Renforcer les capacités des agricultrices en fonction de leurs besoins grâce à des formations sur mesure en matière de production, de transformation, et de gestion de la qualité et d'entreprise.

SHETRADES OUTLOOK

Créer des opportunités commerciales pour les femmes de Côte d'Ivoire

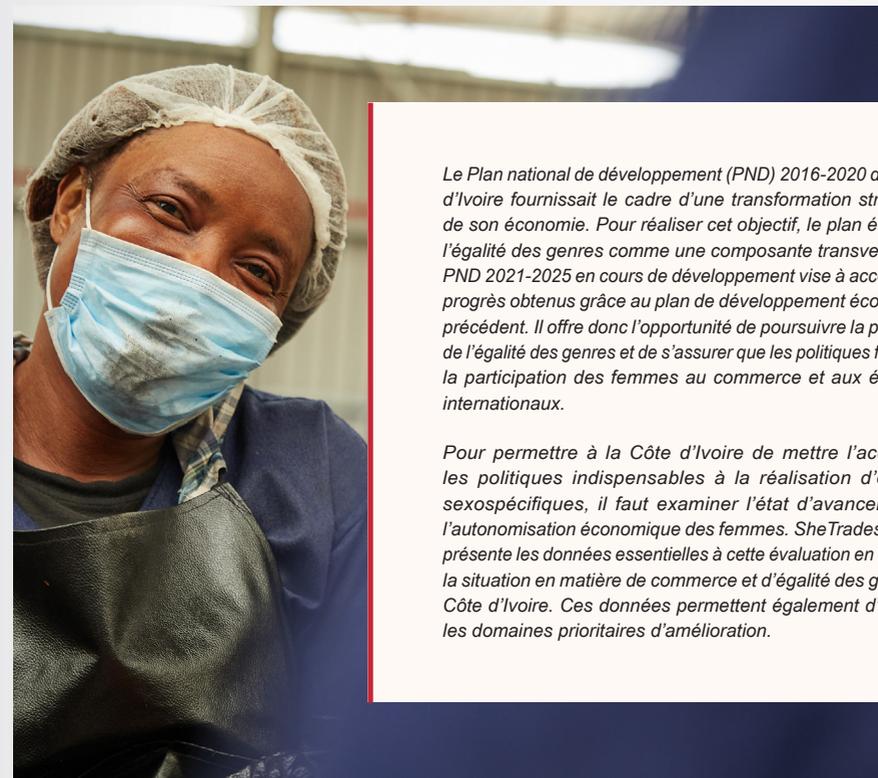
La Côte d'Ivoire a l'opportunité d'élargir la participation des femmes au commerce en améliorant son écosystème politique. Cette note d'orientation présente une analyse et des recommandations en ce sens, sur la base des résultats obtenus par l'outil SheTrades Outlook. Les données analysées ont été fournies par 17 institutions nationales et sept organisations du secteur privé.

POURQUOI L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES EST-ELLE IMPORTANTE ?

La Côte d'Ivoire est affectée par les répercussions négatives de la pandémie de COVID-19. Alors que son économie jouissait d'un taux de croissance annuel moyen de 8 % entre 2012 et 2019, celui-ci s'est contracté à 1,8 % en 2020. La crise économique liée à la pandémie a touché toutes les entreprises, mais surtout les petites et moyennes entreprises (PME). Le gouvernement a pu atténuer ses impacts en offrant des subventions, en reportant le paiement des taxes, et en proposant des crédits de financement au secteur privé.

Les prévisions indiquent que la production économique pourrait augmenter de 6,5 % en 2022. Cette croissance devrait être initiée par une productivité accrue de l'industrie et du secteur des services, ce qui pourrait également stimuler les exportations. Toutefois, pour faciliter cette reprise, des réformes politiques sont cruciales.

En 2019, les femmes représentaient la moitié de la population de la Côte d'Ivoire et 41 % de sa population active. Elles sont largement susceptibles de mener la reprise économique. La promotion des entreprises, y compris de celles dirigées par des femmes, est la clé de la création d'emplois et de l'amélioration de la productivité.



Le Plan national de développement (PND) 2016-2020 de la Côte d'Ivoire fournissait le cadre d'une transformation structurelle de son économie. Pour réaliser cet objectif, le plan établissait l'égalité des genres comme une composante transversale. Le PND 2021-2025 en cours de développement vise à accélérer les progrès obtenus grâce au plan de développement économique précédent. Il offre donc l'opportunité de poursuivre la promotion de l'égalité des genres et de s'assurer que les politiques favorisent la participation des femmes au commerce et aux échanges internationaux.

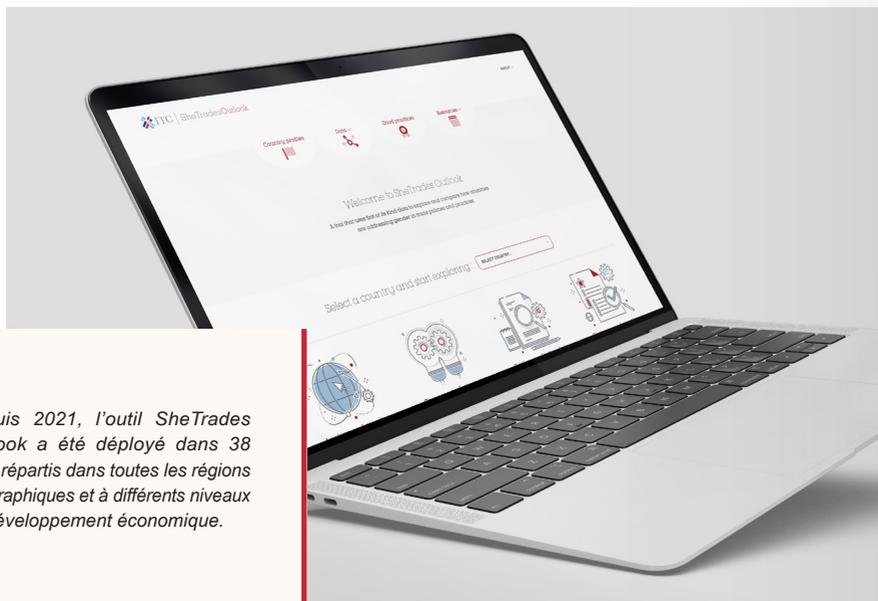
Pour permettre à la Côte d'Ivoire de mettre l'accent sur les politiques indispensables à la réalisation d'objectifs sexospécifiques, il faut examiner l'état d'avancement de l'autonomisation économique des femmes. SheTrades Outlook présente les données essentielles à cette évaluation en décrivant la situation en matière de commerce et d'égalité des genres en Côte d'Ivoire. Ces données permettent également d'identifier les domaines prioritaires d'amélioration.

QU'EST-CE QUE SHETRADES OUTLOOK?

SheTrades Outlook est un outil politique innovant basé sur des données probantes, conçu par le Centre du commerce international (ITC). Il permet d'identifier les politiques, les lois et les programmes qui contribuent à la participation des femmes à l'économie et au commerce, ou au contraire les en empêchent. Cet outil, premier du genre, est basé sur 83 indicateurs, regroupés en six piliers étroitement reliés – politique commerciale, environnement des affaires, cadre juridique et réglementaire, accès aux compétences, accès au financement, ainsi que travail et société.

Les données nécessaires à SheTrades Outlook sont collectées par des consultants nationaux issus en moyenne d'une vingtaine d'institutions et d'organisations du pays concerné. Elles sont recueillies lors d'entretiens menés selon un questionnaire semi-structuré. Parmi les institutions interrogées figurent des ministères (du commerce, de l'éducation, des finances, des technologies et des femmes), les autorités responsables des marchés publics, les autorités douanières, les banques centrales, les instituts nationaux de statistique, les associations professionnelles, les chambres de commerce, ainsi que d'autres institutions d'appui au commerce.

SheTrades Outlook recourt également à des bases de données fiables, publiques et actualisées, telles que l'Union interparlementaire, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Division de statistique des Nations Unies, la Banque mondiale et le Forum économique mondial. En outre, les experts nationaux aident à identifier une moyenne de trois bonnes pratiques pour chaque pays.



Depuis 2021, l'outil SheTrades Outlook a été déployé dans 38 pays répartis dans toutes les régions géographiques et à différents niveaux de développement économique.

LES RÉSULTATS

Shetrades Outlook – Résultats

Les données pour la Côte d'Ivoire sont tirées des entretiens menés auprès de 24 organisations – 17 institutions nationales et sept organisations du secteur privé. Elles ont été choisies sur la base de leurs objectifs stratégiques et de leur pertinence vis-à-vis des six piliers de l'initiative. La collecte s'est déroulée entre septembre 2020 et juillet 2021.



Pour chaque indicateur de SheTrades Outlook, les scores sont établis de zéro à un. Pour la Côte d'Ivoire, le meilleur score concerne le Cadre juridique et réglementaire. La performance est moyenne en matière d'Environnement des affaires et d'Accès aux compétences. Les piliers Politique commerciale, Travail et société, et Accès au financement ont obtenu les scores les plus faibles. Des informations détaillées sur les scores pour chaque pilier sont présentées ci-après, avec les forces et les goulets d'étranglement, ainsi que les lacunes identifiées en matière de données.

POLITIQUE COMMERCIALE



Processus de consultation



Mécanismes officiels mis en place pour impliquer les associations ou les organisations de femmes dans le processus de consultation



Les associations ou organisations de femmes participent aux processus de consultation



Initiatives mises en place pour encourager les associations ou les organisations de femmes d'affaires à participer aux processus de consultation



Questions liées au genre prises en compte dans les politiques et les accords



Les questions liées au commerce sont incluses dans la politique ou le Plan d'action relatif à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



Les dispositions relatives à l'égalité des sexes sont incluses dans les accords commerciaux ou les accords d'intégration économique régionale



Appréciation, suivi et évaluation



Des évaluations ex-ante et ex-post de genre sont effectuées dans le cadre des accords commerciaux



Les indicateurs de genre sont utilisés dans les politiques, les programmes ou les projets



Données ventilées par sexe



Il existe des lois ou des réglementations qui exigent la collecte de données ventilées par sexe



Collecte de données ventilées par sexe sur les entreprises



Participation des femmes à des rôles stratégiques



Les femmes sont représentées dans les postes ministériels



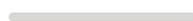
Les femmes sont représentées dans les parlements nationaux



Il existe un quota de genre pour promouvoir la participation politique des femmes aux niveaux national et infranational



Renforcement des capacités sur les questions de genre



Le personnel du ministère du Commerce n'a reçu aucune formation sur les questions de genre au cours des 12 derniers mois



Il existe un point focal genre ou un représentant similaire qui se concentre sur le commerce et les questions de genre



Le pilier Politique commerciale se concentre sur l'inclusion des politiques commerciales, les accords et les pratiques. Il comprend également l'adoption de pratiques sexospécifiques au sein des institutions commerciales et apparentées.

Le score le plus faible de la Côte d'Ivoire concerne ce pilier. Quatre domaines principaux d'amélioration ont été identifiés : impliquer les associations de femmes dans les consultations ; évaluer l'impact des accords de libre-échange (ALE) sur la question du genre ; rendre obligatoire la collecte de données ventilées selon le genre ; et former le personnel du Ministère du commerce et de l'industrie sur la question du genre.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

La Côte d'Ivoire s'est jointe à la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, adoptée en 2017 à Buenos Aires lors de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cela témoigne de l'engagement du pays en faveur de la promotion de l'égalité des genres par le commerce. La Côte d'Ivoire a progressé en la matière grâce au travail réalisé au sein de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la question commerce et genre.

La sensibilité des ALE en matière de genre est classée par SheTrades Outlook selon trois catégories : « limitée », « en progrès » ou « avancée ». La Côte d'Ivoire est partie prenante de quatre ALE¹, mais seul l'ALE de la CEDEAO est considéré comme en progrès en matière de sensibilisation au genre.

La Côte d'Ivoire s'est également dotée d'un quota légal de femmes siégeant au parlement. Le gouvernement a fait adopter une loi en 2019 allouant un minimum de 30 % des sièges parlementaires aux femmes. Bien que cette étape importante permette de s'assurer que les femmes aient voix au chapitre lors de l'élaboration des politiques, la représentation des femmes au parlement demeure faible. En 2021, les femmes représentaient 11,4 % des sièges à la chambre basse et 19,2 % à la chambre haute.

¹ CEDEAO, Union européenne (UE)-Côte d'Ivoire, Union économique et monétaire ouest-africaine, et CEDEAO-Mauritanie-UE.



À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

De plus amples progrès dans l'intégration de la question du genre dans le commerce sont nécessaires pour donner suite à la Déclaration de Buenos Aires de l'OMC. Cela comprend la collecte de données ventilées selon le genre et le développement d'un plan d'action national sur le genre. Cela implique aussi d'inclure les associations de femmes dans les processus de consultation, de mettre en œuvre des systèmes de suivi et d'évaluation, et de renforcer la capacité du personnel du Ministère du commerce et de l'industrie en matière de genre.

En Côte d'Ivoire, le droit statistique ne prévoit pas la collecte de données ventilées selon le genre. Les données recueillies auprès des entreprises sont ventilées par taille, secteur et sexe de leurs dirigeants. Cependant, ces données ne sont pas ouvertes au public. Or, des données d'entreprise ventilées selon le genre, et en particulier pour les firmes exportatrices, sont cruciales pour évaluer les besoins des compagnies dirigées par des femmes. Cela permettrait à ces entreprises d'améliorer leur compétitivité et leur participation aux échanges internationaux.

La plupart des institutions nationales de la Côte d'Ivoire considèrent qu'une entreprise dirigée par une femme est une entreprise créée, détenue et dirigée par une ou plusieurs femmes. Il n'y a pourtant aucune définition dans le pays d'une entreprise dirigée ou détenue par une femme. **Le gouvernement pourrait considérer l'adoption des définitions prescrites par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), internationalement reconnues : [Accord international d'atelier \(IWA\) 34 : Entrepreneuriat des femmes – Définitions clés et critères généraux \(en anglais\)](#).** Cela permettrait de recueillir des données sur l'entrepreneuriat des femmes comparables au niveau international. Ces données pourraient également aider à identifier et cibler les bénéficiaires des programmes d'autonomisation économique des femmes.

Le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant met en œuvre un programme pour combattre les violences sexistes, mais un plan d'action national sur le genre fait encore défaut. Le développement d'un tel programme est crucial pour servir de stratégie visant la participation accrue des femmes au travail, au commerce et aux échanges internationaux.

Le Ministère du commerce et de l'industrie mène des consultations politiques avec diverses organisations, mais il n'existe aucun mécanisme formel pour y inclure activement des associations de femmes. En outre, lorsque des associations de femmes participent à ces consultations, il n'y a aucune donnée sur leur nombre. Or, l'implication de telles associations dans les discussions permettrait de s'assurer que les femmes et les hommes bénéficient de la même manière des politiques nationales et des ALE. Ce point est d'autant plus important avec la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Le suivi et l'évaluation des politiques nationales et des ALE sont cruciaux pour déterminer si les femmes et les hommes en bénéficient équitablement. À cette fin, il faut recourir à des indicateurs de genre vis-à-vis des politiques, des programmes et des projets développés en Côte d'Ivoire. **Le gouvernement pourrait également envisager de mener des évaluations d'impact en matière de genre avant et après la mise en œuvre des ALE.**

Enfin, des formations sur la question du genre pourraient aider à renforcer la capacité des unités gouvernementales chargées de l'entrepreneuriat et des échanges internationaux pour qu'elles intègrent cette question dans les politiques relatives aux PME et au commerce. **La nomination au sein du gouvernement d'un point focal pour le genre et le commerce est une autre option possible pour la Côte d'Ivoire.**

CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Signature, ratification et mise en œuvre des conventions internationales

Le pays a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Protocole facultatif à la CEDAW



Les lois, politiques et procédures sont examinées pour assurer la conformité aux articles de la CEDAW et aux conclusions du Comité



Les conventions 100, 111 et 183 de l'Organisation internationale du travail sont ratifiées et appliquées dans le pays



Restrictions d'accès aux ressources productives

Les femmes et les hommes ont les mêmes droits de succession



Les femmes et les hommes ont les mêmes droits de propriété sur les biens immobiliers



Les femmes et les hommes ont un accès égal aux services financiers



Restrictions liées au marché du travail

La loi rend obligatoire la non-discrimination fondée sur le sexe dans l'emploi



Le cadre juridique offre aux femmes une protection juridique contre le harcèlement sexuel en milieu de travail



La loi exige une rémunération égale pour les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale



Congé parental payé

Les politiques sur les congés de maternité existent



Un congé parental est offert aux deux parents



Garderies d'enfants

Les familles dont les enfants ne sont pas en âge scolaire reçoivent un soutien quelconque pour l'éducation et l'accueil des petits enfants



Les parents reçoivent une aide à la garde d'enfants



Des initiatives visant à encourager l'investissement dans les structures d'accueil des enfants en âge préscolaire sont mises en place



Ce pilier permet d'évaluer l'adoption de lois et de réglementations par la Côte d'Ivoire visant la protection et la promotion des droits des femmes. Il couvre aussi les lois et les politiques qui encouragent l'entrée des femmes sur le marché du travail, ainsi que leur continuité et leur avancement. Une loi appuyant les femmes en leur permettant de combiner travail et garde d'enfants entrerait dans ce cadre. Les données pour ce pilier ont été fournies à plus de 50 % par l'étude de la Banque mondiale Les femmes, l'entreprise et le droit 2021, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et le Système d'information sur les normes internationales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT).

C'est dans ce pilier que la Côte d'Ivoire est la plus performante. Cela est dû à la ratification par le pays d'engagements internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ainsi que les Convention 100 (égalité de rémunération) et Convention 111 (non-discrimination dans l'emploi et la profession) de l'OIT. Enfin, la question du genre est également intégrée dans les lois nationales.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

La Côte d'Ivoire a fait preuve de son engagement en matière d'égalité des genres au niveau international lors de la ratification de la CEDAW et des Convention 100 et Convention 111 de l'OIT. Les lois nationales établissent l'égalité des droits entre les hommes et les femmes eu égard à la succession et au bien immobilier, et l'égalité de traitement juridique lors de l'ouverture d'un compte bancaire. La protection contre la discrimination sexiste en matière d'emploi et contre le harcèlement sexuel au travail est également inscrite dans le droit. En outre, la législation contient des dispositions relatives à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale.

Le Code du travail prévoit pour les mères salariées jusqu'à 14 semaines de congé de maternité rémunérées à taux plein. Les pères salariés bénéficient de deux jours de congé parental à taux plein. De plus, le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation a mis en place des classes de maternelle dans les écoles primaires publiques. Le Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant a également ouvert des crèches à travers tout le pays.



À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

Puisque le cadre juridique prévoit des bénéfices en matière de congé de maternité, la Côte d'Ivoire est bien placée pour ratifier la Convention 183 (protection de la maternité) de l'OIT. L'établissement d'un système appuyant la garde d'enfants est une autre option ouverte au gouvernement. Une autre piste pouvant être considérée est la promulgation d'une loi protégeant de la discrimination sexiste lors de l'accès au crédit.

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES



Présence et participation d'associations de femmes d'affaires



Les associations de femmes d'affaires sont représentées au niveau national



Les associations de femmes d'affaires sont représentées dans tous les secteurs et sous-secteurs clés



Des entreprises détenues par des femmes ont participé à des activités menées par des chambres de commerce au cours des 12 derniers mois.



Création d'entreprises



Des services de soutien sont disponibles lors de la création d'une entreprise



Un programme d'incubateur ou d'accélérateur existe dans le pays



Accès aux informations pertinentes sur le commerce



Des services d'aide et d'information sont disponibles dans les bureaux du gouvernement pour aider les entreprises à se conformer aux réglementations nationales et aux exigences en matière d'exportation et d'importation



Les informations clés mises à jour sur les procédures douanières et les réglementations commerciales sont visibles aux frontières et publiées ou communiquées en ligne en temps opportun



Marchés publics



Accès à l'information sur les marchés publics



Le processus de passation des marchés publics est transparent



Il existe un régime préférentiel de marchés publics pour les entreprises détenues par des femmes



Mécanismes de réclamation pour signaler les pratiques déloyales



Les femmes et les hommes ont la possibilité de signaler toute plainte relative à des actes répréhensibles en matière de réglementation et de procédures



Les mécanismes officiels sont mis en place pour surveiller les conditions de travail et les données sont collectées sur les travailleurs dans les zones d'exportation et de traitement



Existence de cadres et d'initiatives spéciaux



Il existe une interface électronique à guichet unique et des mécanismes numériques de facilitation du commerce sont mis en place



Les institutions nationales utilisent des directives sexospécifiques élaborées par l'Organisation mondiale des douanes ou un autre cadre national de suivi

DONNÉES MANQUANTES

Des services de formation et de sensibilisation ont été fournis aux agents et aux agents frontaliers au cours des 12 derniers mois

DONNÉES MANQUANTES

Dialogue public-privé et cadres



Le cadre réglementaire des partenariats public-privé comprend des questions de genre



Des dialogues structurés ont eu lieu avec le secteur privé au sujet des politiques, des programmes et des activités d'égalité des sexes au cours des 12 derniers mois



Un écosystème d'affaires propice est essentiel à la participation des femmes au commerce et aux échanges internationaux. Ce pilier est axé sur les politiques inclusives dans l'environnement des affaires. Il inclut aussi le degré de facilité et le niveau de coût de la création et de la gestion d'une entreprise, des échanges internationaux, et de l'accès à l'information et aux marchés publics.

La performance moyenne de la Côte d'Ivoire dans ce pilier s'explique par les services et les programmes d'appui aux entreprises à disposition. Un autre facteur positif est la représentation de femmes entrepreneures de différents secteurs dans les associations professionnelles. Cependant, les organisations d'appui aux entreprises n'intègrent pas dans leur travail des données ventilées selon le genre. Par ailleurs, des efforts supplémentaires permettraient de s'assurer que les femmes, et surtout celles des zones rurales, puissent accéder aux marchés publics et aux informations commerciales.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

Parmi les associations professionnelles de Côte d'Ivoire figurent l'Association des femmes entrepreneures de Côte d'Ivoire, l'Union des sociétés coopératives des femmes exploitantes de Côte d'Ivoire, et l'Association nationale des coopératives agricoles de Côte d'Ivoire. Ces associations représentent les femmes entrepreneures de différents secteurs économiques.

Les institutions nationales fournissent aussi des services et des programmes d'appui qui encouragent la croissance des entreprises. Par exemple, le Conseil national des exportations (CNE), le Ministère de la promotion des PME, de l'artisanat et de la transformation du secteur informel, l'Agence Côte d'Ivoire PME (Agence CI-PME) et le Ministère du commerce et de l'industrie proposent des services d'appui pour la création d'entreprise. Le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire est un guichet unique pour les investissements dans le pays.

Pour les groupes agricoles qui souhaitent créer des entreprises agricoles formelles, des bureaux d'appui sont à leur disposition au sein du Conseil du coton et de l'anacarde et de l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER). **Les start-up du secteur de l'anacarde peuvent bénéficier de l'appui de programmes d'incubation offerts par l'Agence CI-PME et le Centre d'innovation et de technologie de l'anacarde.**

Des bureaux d'assistance et d'information aident les compagnies à se conformer aux exigences en matière d'import/export. De tels bureaux sont ouverts au sein du Ministère du commerce et de l'industrie, du CNE, de la Direction générale des douanes et de l'Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire.



Des informations actualisées sur les procédures commerciales et douanières sont postées aux frontières, et sont également disponibles en ligne. Toutefois, les institutions nationales doivent s'assurer que les femmes des zones rurales soient bien notifiées des changements de procédures.

L'Autorité nationale des régulations des marchés publics (ANRMP) publie les informations relatives aux appels d'offres sur sa [plateforme en ligne](#) et dans la presse écrite. Le portail en ligne de l'ANRMP propose aussi une base de données de vendeurs.

Le gouvernement a établi une [interface de type guichet unique](#) où les commerçants peuvent soumettre les différents formulaires douaniers et commerciaux sous forme électronique. Un mécanisme [d'alerte aux obstacles au commerce](#) a également été créé pour identifier et suivre plus facilement les barrières au commerce. La Direction générale des douanes a instauré un Observatoire de la célérité des opérations de dédouanement afin de recueillir et d'analyser les réclamations relatives à ce sujet.



À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

Les institutions nationales ne collectent pas de données ventilées selon le genre pour les clients des différents services d'appui aux entreprises et des programmes d'incubation. La base de données des fournisseurs des marchés publics n'est pas non plus ventilée selon le genre. Or, la collecte de telles données peut aider à comprendre les besoins des entreprises dirigées par des femmes et permettrait d'adapter les services offerts à leurs besoins.

Le gouvernement pourrait considérer pour ses marchés publics l'instauration d'un système préférentiel pour les femmes. Les firmes dirigées par des femmes pourraient ainsi surmonter les difficultés dans l'adjudication des marchés de l'État, principalement en matière d'accès aux informations et de conformité aux exigences.

ACCÈS AUX COMPÉTENCES

Accès universel à l'éducation	
La loi rend l'éducation obligatoire	
Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) (ratio femmes/hommes)	
Cadres de surveillance	
Les tests nationaux de calcul sont ventilés selon le sexe	
Les données sur les taux d'abandon sont disponibles selon le sexe	
Accès à l'enseignement supérieur	
Des bourses d'études sont disponibles pour poursuivre des études supérieures	DONNÉES MANQUANTES
Taux d'inscription aux programmes techniques et professionnels pour les personnes âgées de 15 à 24 ans (ratio femmes/hommes)	
Programmes ciblés pour l'amélioration des compétences des travailleurs	
Des programmes nationaux de placement industriel sont disponibles pour les étudiants de premier cycle	
Des programmes visant à améliorer les compétences des travailleurs en matière de production ont été mis en place au cours des 12 derniers mois	
Programmes ciblés pour l'amélioration des compétences des entreprises	
Des possibilités de formation pour appuyer les compétences et les connaissances des propriétaires de micro, petites et moyennes entreprises ont été offertes au cours des 12 derniers mois	
Une formation spéciale pour faciliter l'accès aux marchés a été offerte au cours des 12 derniers mois	
Soutien ciblé en vue de l'amélioration des compétences et de l'accès à l'information	
Au cours des 12 derniers mois, des associations et organisations de femmes ont reçu du soutien	
Des programmes d'incitation destinés exclusivement aux femmes ont été mis en place au cours des 12 derniers mois	
Accès aux technologies de l'information et de la communication	
Des politiques et des programmes sont mis en place pour soutenir l'innovation des entreprises ciblant exclusivement les femmes	
Statistiques nationales sur l'accès aux technologies de l'information et de la communications disponibles	
Accès aux technologies de l'information et de la communication (ratio femmes/hommes)	



Ce pilier est axé sur les mesures destinées à améliorer les capacités et les compétences commerciales des femmes. L'objectif est de combler l'écart éducatif et de doter les femmes des capacités à concourir et réussir sur les marchés internationaux et dans des métiers traditionnellement dominés par les hommes.

La performance moyenne de la Côte d'Ivoire dans ce pilier est principalement due à l'offre existante en formations professionnelles pour les entrepreneurs. La présence d'informations ciblées pour les associations de femmes d'affaires est aussi un facteur positif. En outre, des données ventilées selon le genre sur l'alphabétisation des adultes et les taux d'abandon sont également disponibles. En revanche, les institutions nationales ne font pas passer de tests de calcul aux étudiants au niveau national. Il n'y a pas non plus de programme de mise à niveau des compétences pour l'ensemble du pays. Enfin, les données selon le genre sur l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ne sont pas collectées.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

En Côte d'Ivoire, l'éducation est obligatoire de 6 à 15 ans. En 2018, le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) était de 53,7 % pour les hommes et de 40,5 % pour les femmes. Des données ventilées selon le genre sont récoltées lors de l'abandon scolaire aux niveaux primaire et secondaire. En 2017-2018, les taux d'abandon en primaire étaient de 4 % pour les filles et de 4,2 % pour les garçons. En secondaire, ces taux étaient de 19 % pour les filles et de 17 % pour les garçons. Toujours en 2018, les femmes représentaient 48,26 % des étudiants dans les programmes d'éducation professionnelle et technique.

Les entrepreneurs ont la possibilité de trouver des formations. Par exemple, l'Agence CI-PME a lancé en partenariat avec l'ITC le programme Entre'Preneuse qui vise à améliorer la compétitivité des PME dirigées par des femmes. **Les institutions nationales proposent également des formations, sur les normes commerciales et les marchés publics.**

Les associations de femmes d'affaires reçoivent un appui technique et des informations ciblées de la part de différentes institutions. Parmi celles-ci figurent le CNE, le Ministère de la promotion des PME, de l'artisanat et de la transformation du secteur informel, le Ministère de l'agriculture et du développement rural, le Ministère du commerce et de l'industrie, ainsi que l'ANADER.

Plusieurs institutions offrent des services et des programmes pour appuyer l'innovation commerciale. Toutefois, aucune d'entre elles ne cible exclusivement les femmes. Dans le secteur agricole, le Centre national de recherche agronomique développe des programmes d'innovation commerciale, et l'ANADER promeut la recherche et le développement. Le gouvernement a créé l'École supérieure africaine des technologies de l'information et de la communication pour former les cadres du secteur des TIC et encourager la recherche dans ce domaine. L'Agence CI-PME dispose d'un cluster dédié aux TIC qui a établi des centres de recherche et de formation. Ces centres implantés dans la zone franche Village des technologies de l'information et de la biotechnologie favorisent l'innovation, la productivité et la compétitivité des compagnies.



À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

Le gouvernement pourrait envisager l'organisation de tests de calcul et le recueil de données ventilées selon le genre afin d'améliorer et de suivre les résultats en matière d'éducation. Cela pourrait aussi aider à la collecte de données selon le genre sur les bénéficiaires des programmes de formation existants, ainsi que sur les utilisateurs de téléphonie mobile et d'internet.

Enfin, un programme de mise à niveau des compétences à l'échelle nationale pourrait améliorer la productivité des travailleurs.

ACCÈS AU FINANCEMENT



Accès aux services financiers	
Couverture des prestataires de services financiers	
Des services financiers numériques sont disponibles	
Il existe un accès à des ressources financières formelles (ratio femmes/hommes)	
Stratégies et programmes stratégiques sensibles au genre	
Le gouvernement s'est engagé à utiliser la budgétisation sexospécifique	
Des stratégies et des programmes d'inclusion financière existent	
Des formations financières ont été dispensées au cours des 12 derniers mois	
Soutien aux entreprises détenues par des femmes et aux associations de femmes d'affaires	
Les entreprises détenues par des femmes reçoivent un soutien financier pour participer aux salons professionnels	
Les associations et organisations de femmes reçoivent un soutien financier des institutions	
Régimes fiscaux et mécanismes ciblés de financement du commerce	
Les institutions financières sont tenues de communiquer des données ventilées par sexe	
Des régimes fiscaux sont disponibles pour faciliter les opportunités entrepreneuriales	
Des mécanismes de financement du commerce sont disponibles dans le pays pour faciliter le commerce	
Instruments financiers et autres possibilités de financement	
Des instruments financiers sont disponibles pour soutenir les opportunités entrepreneuriales	
Des possibilités de financement par capital-risque sont disponibles pour soutenir les femmes entrepreneurs	



Ce pilier concerne l'accès des femmes aux services financiers formels. Il cherche également à déterminer si les gouvernements – seuls ou en partenariat avec le secteur privé – ont développé des solutions innovantes pour promouvoir l'inclusion financière des femmes. Il peut s'agir, par exemple, de résoudre le manque de garanties physiques ou les besoins de trésorerie vérifiables.

La faible performance de la Côte d'Ivoire dans ce pilier est liée à plusieurs facteurs. Un de ces facteurs est le manque d'une approche budgétaire sensible au genre, un autre est l'appui financier limité dont bénéficient les entreprises dirigées par des femmes et les associations de femmes d'affaires. Par ailleurs, il n'existe pas de possibilité de financement par capital-risque pour les femmes entrepreneures, ni de formation sur des sujets financiers. Toutefois, des régimes fiscaux et des instruments financiers existent pour faciliter le commerce et les activités des entrepreneurs.

QU'EST-CE QUI FONCTIONNE ?

Les données les plus récentes montrent que 46,6 % des hommes et 35,6 % des femmes disposaient d'un compte bancaire en 2017. **Des services financiers numériques sont disponibles dans le pays, y compris des dispositifs bancaires mobiles et en ligne, ainsi que des moyens de transfert d'argent à l'international.**

Pour améliorer l'inclusion financière, le gouvernement met en œuvre la Stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024. Parmi les objectifs de cette stratégie figure l'accès aux services financiers pour les populations vulnérables et exclues. La promotion de la finance numérique, la protection des clients et l'éducation à la finance sont d'autres objectifs de cette stratégie. Celle-ci vise en outre à améliorer la réglementation et la surveillance du secteur financier, et à développer un cadre politique et fiscal favorable à l'inclusion financière.

Le commerce et l'entrepreneuriat bénéficient de régimes fiscaux et d'instruments financiers. Par exemple, les entreprises nouvellement établies bénéficient d'incitations fiscales lors de leur première année d'activité. Des microcrédits et des fonds, tels que le Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) et la Banque Atlantique Côte d'Ivoire, ont été mis en place pour offrir des crédits spécifiquement aux femmes entrepreneures.



À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

En 2020, la Côte d'Ivoire ne comptait qu'une moyenne de 7,3 guichets automatiques bancaires pour 100 000 adultes. **La disponibilité de services financiers, surtout dans les zones rurales, pourrait être améliorée à travers des partenariats publics-privés.**

Les institutions nationales pourraient envisager de fournir un appui financier pour la conduite des activités des entreprises dirigées par des femmes et des associations de femmes d'affaires. Des opportunités de capital-risque et des formations sur le thème de la finance en faveur des PME dirigées par des femmes pourraient également être considérées.

Les institutions nationales n'ont aucune obligation de fournir des données ventilées selon le genre. Cependant, de telles données en matière d'utilisation de produits financiers pourraient aider à la fois la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de la stratégie d'inclusion financière.

Enfin, le gouvernement pourrait envisager d'adopter une approche budgétaire sensible au genre. Cela permettrait de s'assurer que les femmes soient impliquées dans les processus budgétaires et que les fonds soient alloués aux programmes d'autonomisation économique des femmes. En outre, une analyse du budget selon la perspective du genre pourrait être menée, ce qui permettrait aussi d'améliorer l'utilisation des fonds pour faire avancer la question de l'égalité des sexes.

TRAVAIL ET SOCIÉTÉ



Opportunités offertes aux femmes sur le marché du travail



Les femmes sont autorisées à travailler dans les mêmes secteurs et à accomplir les mêmes tâches que les hommes



Estimation du revenu annuel gagné, parité du pouvoir d'achat (ratio femmes/hommes)



Répartition des tâches



Taux de participation de la population active (ratio femmes/hommes)



Part des femmes occupant des postes de direction (%)



Préjugés professionnels basés sur le sexe



Taux de chômage avec ratio d'études supérieures (ratio femmes/hommes)



Temps consacré aux tâches domestiques et aux activités de soins non rémunérées (ratio hommes/femmes)



Initiatives de sensibilisation nationales et régionales



Au cours des 12 derniers mois, une campagne publique nationale a été lancée pour inclure des considérations de genre dans son message ou pour promouvoir exclusivement l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes



Au cours des 12 derniers mois, des organisations nationales ont participé à des initiatives régionales ou internationales, à des groupes de travail ou à des dialogues visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes



Soutien aux initiatives privées et à but non lucratif



Des programmes de récompense et de reconnaissance ont été utilisés pour mettre en évidence les meilleures pratiques ou initiatives des entreprises visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes au cours des 12 derniers mois



Au cours des 12 derniers mois, les institutions nationales ont appuyé des initiatives de sensibilisation lancées par le secteur privé, des organisations non gouvernementales ou des organisations internationales pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



Ce pilier permet de s'attaquer aux préjugés sexistes, conscients ou inconscients, qui empêchent les femmes de participer de manière équitable à l'économie. Il concerne les pratiques de ségrégation à l'emploi et les interventions des gouvernements pour y remédier.

Le faible score obtenu par la Côte d'Ivoire dans ce pilier peut être attribué aux préjugés sexistes persistants qui empêchent encore les femmes de se présenter sur le marché de l'emploi. Seul un petit nombre d'institutions nationales mènent des campagnes axées sur l'égalité des genres. Par ailleurs, peu d'institutions appuient activement les initiatives en matière d'égalité des sexes mises en œuvre par le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales. La participation au dialogue régional ou international sur ce thème est également limitée.

À QUEL NIVEAU FAUT-IL ENCORE FAIRE DES PROGRÈS ?

En 2017, les femmes comptaient pour 56,9 % des postes de cadre en Côte d'Ivoire. En revanche, les données montrent une disparité entre les sexes dans la main-d'œuvre. En 2019, le taux de participation à la main-d'œuvre était de 63,5 % pour les hommes et de 45,5 % pour les femmes. Cela montre que plus de la moitié des femmes en âge de travailler en Côte d'Ivoire ne travaille pas ou ne cherche pas d'emploi. En 2017, le taux de chômage chez les femmes ayant suivi des études supérieures était de 22,2 %. Le taux n'était que de 9,3 % pour leurs homologues masculins.

Pour améliorer la situation des femmes, il faut éradiquer les préjugés sexistes de la société, en particulier dans la législation. Le cadre juridique comprend des restrictions qui freinent la participation équitable des femmes dans le secteur minier, la construction et le travail en usine.

Des données ventilées selon le genre sur l'utilisation du temps sont essentielles pour analyser la manière dont les femmes et les hommes allouent leur temps entre les activités rémunératrices et les tâches ménagères. De telles données ne sont toutefois pas produites en Côte d'Ivoire. En outre, un écart demeure entre les revenus annuels estimés des femmes et ceux des hommes.

Moins de 30 % des institutions nationales interrogées dans le cadre de SheTrades Outlook ont appuyé des initiatives en matière d'égalité des genres. De telles initiatives peuvent être des campagnes publiques sur l'égalité des genres ou sur l'autonomisation économique des femmes, la participation à des dialogues régionaux ou internationaux sur ces thèmes, ou d'autres initiatives du même type lancées par le secteur privé ou des ONG.

Enfin, il n'existe pas de prix ou de programme de reconnaissance pour mettre en avant les meilleures pratiques ou initiatives des entreprises qui encouragent l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes.

La voie à suivre

La Côte d'Ivoire a adopté plusieurs lois et réglementations qui favorisent l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes. Il est toutefois crucial de s'assurer que ces lois et ces réglementations soient bien mises en œuvre et que des résultats tangibles soient atteints, surtout dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les femmes actives ont été affectées de manière disproportionnée par la crise économique liée à la pandémie. En analysant les impacts spécifiques qui les ont touchés, il est possible de mener des initiatives et d'adopter des cadres et des pratiques pouvant améliorer la situation des femmes. La mise en œuvre de la ZLECAf crée des opportunités de stimuler la reprise économique post pandémie par les exportations. À cet égard, les institutions nationales peuvent mettre les femmes au premier plan de la relance en les aidant à participer au commerce et aux échanges internationaux.

Il est impératif que le PND 2021-2025 aborde les inégalités de genre comme un des aspects de la stratégie visant à accélérer les transformations sociales et économiques. Pour s'en assurer, il faut évaluer comment l'écosystème politique appuie l'autonomisation économique des femmes.

SheTrades Outlook aide les responsables politiques de Côte d'Ivoire à identifier les domaines potentiels de réforme pour rendre les politiques plus adaptées aux besoins des femmes. Des domaines clés doivent être améliorés dans les piliers suivants : Politique commerciale, Accès au financement, Accès aux compétences, Environnement des affaires, et Travail et société.

À cette fin, un effort collaboratif des institutions nationales est nécessaire sur des interventions telles que :

- Intégrer la dimension du genre dans les politiques commerciales ;
- Développer une politique nationale en matière de genre ainsi que des cadres inclusifs ;
- Collecter des données selon le genre sur les politiques et les programmes ; et
- Fournir un appui ciblé pour améliorer l'accès des femmes aux compétences et au financement.

Enfin, les institutions nationales pourraient appuyer les initiatives des organisations privées et internationales axées sur l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes.

01

INTÉGRATION DE DIMENSION DE GENRE DANS LA POLITIQUE COMMERCIALE

En Côte d'Ivoire, l'intégration du genre dans les politiques commerciales reste un enjeu majeur. Pour donner suite à la Déclaration de Buenos Aires de 2017 sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, et pour accroître la participation des femmes aux échanges internationaux, le gouvernement pourrait envisager les recommandations suivantes :

- Inclure les associations de femmes d'affaires dans tous les processus de consultation sur les politiques commerciales, et suivre leur participation, notamment lors des consultations sur la ZLECAf ;
- Établir un point focal pour le commerce et le genre, et sensibiliser le personnel du Ministère du commerce et de l'industrie et des autres institutions nationales à ce sujet ;
- Organiser des ateliers de formation sur le commerce et le genre pour le personnel du Ministère du commerce et de l'industrie afin de renforcer les capacités institutionnelles sur les problèmes freinant la participation des femmes au commerce ;
- Utiliser des indicateurs de genre lors de l'élaboration de programmes et collecter des données ventilées selon le genre afin d'évaluer et de suivre les politiques, les programmes et les projets relatifs au commerce et au secteur privé ; et
- Mener des évaluations ex-ante et ex-post de l'impact des ALE sur le genre.

02

CADRES INCLUSIFS

Le gouvernement pourrait étudier l'instauration de cadres permettant d'améliorer la participation des femmes aux activités économiques, tels que ceux recommandés ici :

- Développer un plan d'action national sur le genre qui inclut les questions commerciales ;
- Élaborer et mettre en œuvre un système de marchés publics préférentiel pour les femmes ; et
- Adopter au sein des ministères, des agences et des départements une approche budgétaire sensible à la dimension du genre.

03

MÉCANISMES DE SUIVI

Des données ventilées selon le genre sont primordiales pour évaluer les besoins des femmes et pour suivre les programmes et les projets. À cet égard, les institutions nationales de Côte d'Ivoire pourraient opter pour les activités suivantes :

- Promulguer une loi qui impose la collecte de statistiques nationales ventilées selon le genre ;
- Adopter une définition internationalement reconnue d'une entreprise dirigée par une femme, telle que celle proposée par l'ISO : Accord international d'atelier (IWA) 34 : Entrepreneurat des femmes – Définitions clés et critères généraux. Cela faciliterait le recueil de données ventilées selon le genre sur les entreprises et le ciblage de politiques, de programmes et de projets relatifs au commerce et aux échanges internationaux ;
- Collecter et communiquer les données ventilées selon le genre sur :
 - les compagnies exportatrices et les fournisseurs répertoriés dans la base de donnée des marchés publics ;
 - les clients des programmes d'incubation et d'accélération ainsi que ceux des services d'appui aux entreprises ;
 - les participants des programmes de mise à niveau des compétences et des formations axées sur le commerce et sur les procédures et les réglementations des marchés publics ;
 - le temps consacré aux activités ménagères et aux soins des enfants ;
 - l'utilisation de la téléphonie mobile et de l'internet ; et
- Encourager les institutions financières à collecter des données ventilées selon le genre sur l'utilisation des produits financiers.

04

INITIATIVES CIBLÉES

Les initiatives ciblant les femmes sont cruciales pour s'assurer qu'elles bénéficient des programmes de mise à niveau des compétences et d'un accès aux services financiers. Les recommandations suivantes pourraient être considérées :

- Mettre en œuvre à l'échelle nationale des programmes de mise à niveau des compétences pour les travailleurs, et notamment les femmes ;
- Organiser des formations sur des sujets financiers destinées aux PME dirigées par des femmes ;
- Fournir un appui financier aux entreprises dirigées par des femmes et aux associations de femmes d'affaires pour les aider à mener leur activité ; et
- Fournir des possibilités de financement par capital-risque, spécifiquement aux start-up dirigées par des femmes.

BONNE PRATIQUE :

FONDS DE CRÉDIT POUR LES FEMMES ENTREPRENEURES

Le FAFCI a pour objectif de permettre aux femmes de Côte d'Ivoire de créer ou de développer leur projet générateur de revenus en leur fournissant un crédit à taux réduit. Les femmes âgées de 21 ans et plus, avec un projet générateur de revenus, peuvent demander un prêt auprès des institutions de microfinance partenaires.

Le FAFCI propose trois types de crédits : le crédit individuel pour les femmes au stade initial de leur projet générateur de revenus, le crédit individuel pour les femmes qui mettent déjà en œuvre leur projet, et le crédit collectif pour les groupes de femmes. Ces prêts ont un taux d'intérêt de 1% par mois et un calendrier de remboursement mensuel.

Depuis son lancement, le FAFCI a appuyé 250 000 femmes de différentes régions de la Côte d'Ivoire et a atteint un taux de remboursement des prêts de 97%. Certaines femmes ayant bénéficié du prêt à titre individuel se sont associées entre elles pour créer leur propre PME.

Source: [FAFCI](#)



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour de plus amples informations au sujet de cette note d'orientation et du projet SheTrades Outlook, consultez le site www.shetrades.com/outlook

Cette note d'orientation a été préparée par Ma. Diyina Gem Arbo (Consultante internationale – Politique, Initiative SheTrades, ITC) sous la supervision de Judith Fessehaie (Chargée de programme sénior, Initiative SheTrades, ITC). La traduction de l'anglais vers le français a été réalisée par Patrick Schmitt.

Contributions aux Objectifs de Développement :



#SheTrades

FOR EVERY WOMAN, EVERYWHERE

Women's economic empowerment is not a matter for government policy, the private sector, or social change alone. All have critical roles to play.

This is why the International Trade Centre (ITC) launched the SheTrades Initiative to ensure that the right capacities and conditions are present to foster inclusive and sustainable trade.

SheTrades delivers activities and training that improve women's ability to do business successfully. At the same time, it works to remove inequalities that hinder women's participation in trade and foster a better trade environment for all.



ITC | SheTrades

KOICA
Korea International
Cooperation Agency